

LE LIEN CHERMIGNACAIS

SEPTEMBRE 2023

N° 110



BULLETIN MUNICIPAL DE CHERMIGNAC

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi et Mardi : 14h00 à 18h00

Mercredi : 09h00 à 12h00

Jeudi et Vendredi : 13h30 à 17h30

2 place du Maréchal Leclerc

Tél : 05.46.92.60.53

mairie@chermignac.fr

www.chermignac.fr

Permanence des élus

Maire : J-M Rouger Lundi 15h à 17h

1^{ère} Adj : F. Caillaud Mercredi 9h à 11h

2^{ème} Adj : D. Moulon Mardi 14h à 17h

3^{ème} Adj : C. Vallet Jeudi 14h à 16h

Directeur de la publication : J-M Rouger

Rédacteurs : S. Mercier, D. Moulon,

Comité éditorial :

M. Fouquet, St. Gomez, Ch. Guédon,
R. Herman, D. Moulon, J-M Rouger
S. Pereira Ch. Vallet, A. Vincent

Imprimeur : Imprim' ton id - Gémozac

Dépôt légal : à parution

Crédits photos : Page 14 : Mairie de Chermignac, Pages 16, 21, 22, 28, 29, 30, 38, 43 Daniel MOULON, Pages 17 et 18 Hubert ROUGER, Pages 23 à 27 : Céline HERAULT, pages 29 et 30 Aurélie HEROLE, pages 34 Claude VICTOR, page 35 Cie Révolante, pages 36 Michel MEGE, pages 37 Christelle FERCHAUD, Pages 43 Loisirs et Sports et Carminius

P 2 : Le mot du Maire

P 3 à 14 : Extraits CR Conseil Municipal

P 15 : Infos communales

P 16 : Cérémonie du 8 Mai

P 17 à 18 : Personnalité Chermignacaise

P 19 à 20 : Infos générales

P 21 : Repas du 8 Mai

P 22 : Restaurant Villa Carminii

P 23 à 27 : Centre de Loisirs

P 28 à 37 : Vie Associative

P 38 : Jeux intervillages

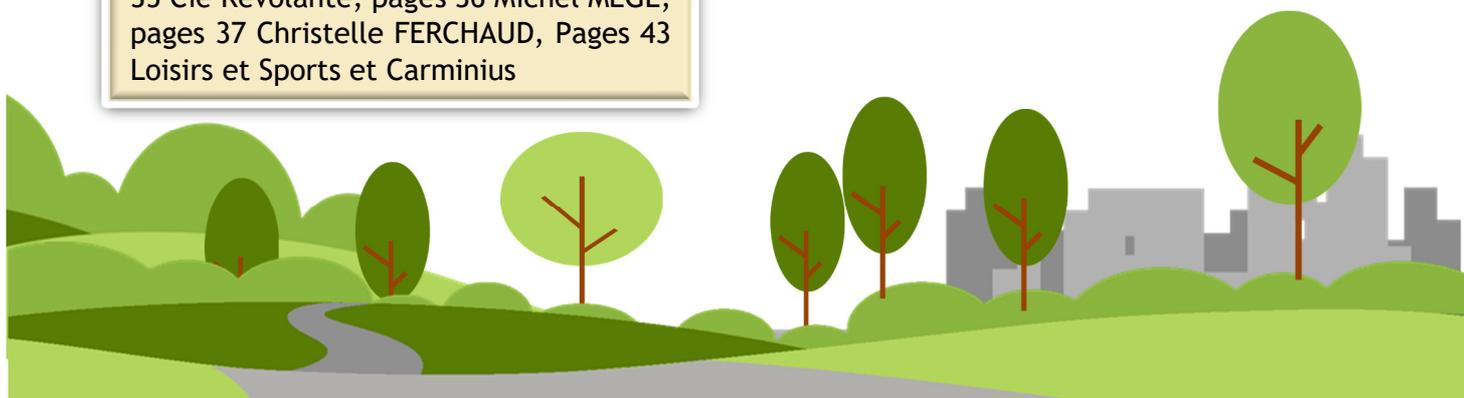
P 39 : Fête des Associations

P 40 : Jeux de Romain

P 41 : Bibliothèque

P 42 : Etat-Civil

P 43 : Photos manifestations



Depuis maintenant plusieurs années, les agents communaux ne peuvent plus désherber chimiquement les trottoirs et les abords des bâtiments. Le désherbage devant se faire manuellement, de nombreuses heures de travail sont nécessaires.

Plusieurs communes font appel à des associations de réinsertion afin de palier à cette augmentation du nombre d'heures de travail. Certains habitants de Chermignac ont pu voir travailler plusieurs équipes provenant de l'association « Le Chantier d'à Côté » basée à Cherves Richement.

Dans la commune, certains trottoirs sont propres, car entretenus par les riverains, tandis que d'autres sont envahis d'herbes hautes.

Le coup de l'intervention du mois de Juin est de 1 630 € pour la commune.

Pour toutes ces raisons, je demande aux habitants de la commune un minimum d'entretien de leur trottoir au droit de leur façade ou de leur clôture dans un soucis de propreté et de savoir vivre ensemble.

Même s'il n'existe pas d'obligation de principe pour les riverains en dehors d'un arrêté municipal, des abords bien entretenus aident à une vie meilleure en société !
Et pourquoi à la place ne pas fleurir les pieds des murs des maisons...

Le CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales) de Saintes intervient pour les « services à la personne » dans plusieurs familles chermignacaises depuis plusieurs années.

La commune participe financièrement selon le nombre d'heures d'intervention des « aides à domicile ». D'ici la fin de l'année les équipes du CCAS de Saintes vont se retirer afin de laisser la place aux équipes d'AIDER 17, pour les mêmes interventions. Les familles chermignacaises concernées seront averties individuellement avant ce changement.

Vous avez pu apprendre également que notre école va perdre une classe à la prochaine rentrée scolaire, passant de cinq à quatre classes.

Les inscriptions à ce jour étant au moins égales à l'effectif de la dernière année scolaire, l'inspectrice de l'éducation nationale nous a assuré que rien n'était définitif et qu'un comptage des élèves aura lieu le jour de la rentrée afin d'officialiser ou non cette décision.

Gardons espoir et bonne rentrée à tous.

Votre Maire
Jean-Michel ROUGER

REUNION PUBLIQUE DE MI-MANDAT

Monsieur le Maire et ses adjoints
invitent la population à une réunion publique le :

SAMEDI 9 SEPTEMBRE A 10H30

A la salle des fêtes de Chermignac

A l'issue de la réunion un verre de l'amitié vous sera offert

Séance du 16 janvier 2023**Présents :**

M. BARBIER Pascal, M. BAUCHET Sébastien, Mme CAILLAUD Florence, Mme DELPLACE Sabrina, M. GUEDON Christian, M. HERMAN Romain, M. MOULON Daniel, Mme PEREIRA Sandrine, M. ROUGER Jean-Michel, M. TERCINIER Matthieu, M. TOURNIER Christian, Mme VALLET Christelle

Procuration(s) :

M. DREAU Cédric donne pouvoir à M. TOURNIER Christian, Mme ROBIN Karine donne pouvoir à Mme VALLET Christelle, Mme VINCENT Annie donne pouvoir à M. MOULON Daniel

Excusé(s) :

M. DREAU Cédric, Mme ROBIN Karine, Mme VINCENT Annie

Secrétaire de séance : Mme PEREIRA Sandrine

Procès-verbaux :

Le conseil municipal approuve le Procès-verbal du 28/11/2022 à l'unanimité

Le conseil municipal approuve le Procès-verbal du 19/12/2022 à 13 voix Pour et 2 voix contre (M. TOURNIER Christian et M. DREAU Cédric représenté par M. TOURNIER Christian)

1 - Choix Architecte : projets logements communaux

Monsieur le Maire expose le projet d'un programme de logements communaux avenue du Poitou, dans l'ancienne ferme de Monsieur Descubes.

Afin de mener à bien les études sur la faisabilité du projet, il convient de choisir un architecte. Après consultation, 3 architectes nous ont proposés leurs taux de rémunération.

Ce sont :

Gravière et Foulon Architecture

-taux de rémunération de 11% du montant HT des travaux

Architecture Berthet Roche

-taux de rémunération de 10,8% du montant HT des travaux

Equilibre Architectes

-taux de rémunération de 11,5% du montant HT des travaux

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 2)

Pour : M. BARBIER Pascal, M. BAUCHET Sébastien, Mme CAILLAUD Florence, Mme DELPLACE Sabrina, M. GUEDON Christian, M. HERMAN Romain, M. MOULON Daniel, Mme PEREIRA Sandrine, M. ROUGER Jean-Michel, M. TERCINIER Matthieu, Mme VALLET Christelle, Mme ROBIN Karine (représentée par Mme VALLET Christelle), Mme VINCENT Annie (représentée par M. MOULON Daniel)

Abstention : M. TOURNIER Christian, M. DREAU Cédric (représenté par M. TOURNIER Christian)

2 - Dépenses d'investissements avant le vote du budget : délibération

Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2022 : 422 443,07 (Hors chapitre 16 "Remboursement d'emprunts")

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 23 000,00 (< 25% x 422 443,07 €)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Défense Incendie

-Création Citerne Incendie et Terrassement : 3 000,00 (art.2313 OP 144)

Aménagement Gîte Communal

-Travaux réhabilitation : 20 000,00 (art.2313 OP 145)

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Création de poste

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1- La création d'un emploi de "Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe" à temps non complet, soit 8/35ème à compter du 16/01/2023.
- 2- De modifier ainsi le tableau des emplois.
- 3- D'inscrire au budget les crédits correspondants. VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Création de poste

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1- La création d'un emploi de "Adjoint technique territorial principal de 1ère classe" à temps complet, à compter du 16/01/2023.
- 2-De modifier ainsi le tableau des emplois.
- 3-D'inscrire au budget les crédits correspondants. VOTE : Adoptée à l'unanimité

Questions diverses :

Monsieur Daniel MOULON explique que suite au diagnostic, les arbres en bordure du CLSH se trouvent en présence de capricornes. Il est inutile de tout couper mais simplement de faire une taille adaptée.

Monsieur Daniel MOULON annonce un Marché de Pâques le 02/04/2023, une réunion aura lieu début février.

Arrivée d'une nouvelle association : ECA Expressions Cré-Active

Séance du 13 mars 2023

Présents :

M. BARBIER Pascal, M. BAUCHET Sébastien, Mme CAILLAUD Florence, Mme DELPLACE Sabrina, M. DRÉAU Cédric, M. GUEDON Christian, M. HERMAN Romain, M. MOULON Daniel, Mme PEREIRA Sandrine, Mme ROBIN Karine, M. ROUGER Jean-Michel, M. TERCNIER Matthieu, M. TOURNIER Christian, Mme VALLET Christelle

Procurator(s) : Mme VINCENT Annie donne pouvoir à M. MOULON Daniel

Excusé(s) : Mme VINCENT Annie

Secrétaire de séance : M. TERCINIER Matthieu

5 - Vote du Compte Administratif commune 2022

EXTRAITS COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Page 5

Commune de Chermignac

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Florence CAILLAUD, vote le Compte Administratif de la Commune de l'exercice 2022 et arrêté ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu	670 474,18
	Réalisé	560 057,01
	Reste à réaliser	48 590,00
Recettes	Prévu	670 474,18
	Réalisé	463 922,57
	Reste à réaliser	37 600,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu	859 933,07
	Réalisé	660 973,53
	Reste à réaliser	0,00
Recettes	Prévu	859 933,07
	Réalisé	898 632,74
	Reste à réaliser	0,00

Résultats de clôture de l'exercice

Investissement	-96 134,44
Fonctionnement	237 659,21
Résultat global	141 524,77

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour 14, M. ROUGER Jean-Michel n'a pas pris part au vote)

6 - Vote du Compte Administratif Budget Annexe ZE 2022

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Florence CAILLAUD, vote le Compte Administratif du Budget Annexe ZE de l'exercice 2022 et arrêté ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu	161 000,00
	Réalisé	498 163,40
	Reste à réaliser	0,00
Recettes	Prévu	161 000,00
	Réalisé	377 399,77
	Reste à réaliser	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu	121 166,33
	Réalisé	377 458,18
	Reste à réaliser	0,00
Recettes	Prévu	121 166,33
	Réalisé	498 366,10
	Reste à réaliser	0,00

Résultats de clôture de l'exercice

Investissement	-120 763,63
Fonctionnement	120 907,92
Résultat global	144,29

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour 14, M. ROUGER Jean-Michel n'a pas pris part au vote)

EXTRAITS COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Chermignac

Page 6

7 - Examen et vote du compte de gestion de la commune 2022

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif. Vu la présentation du compte de gestion, le conseil municipal après en avoir délibéré vote le compte de gestion 2022 de la commune de Chermignac, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - Examen et vote du compte de gestion du budget annexe ZE 2022

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Vu la présentation du compte de gestion, le conseil municipal après en avoir délibéré vote le compte de gestion 2022 du budget annexe de la ZE, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - Affectation des résultats 2022 de la commune et report budget annexe ZE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, après en avoir approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2022.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir les équilibres budgétaires,

Statuant sur les affectations des résultats d'exploitation des exercices 2022,

Constatant que les comptes administratifs font apparaître :

	COMMUNE	ZE clôturé 31/12/2022	TOTAL
Excédent de fonctionnement	116 826,14	15 441,59	
Excédent reporté	120 833,07	105 466,33	
Excédent cumulé	237 659,21	120 907,92	
Déficit d'investissement	91 134,44	120 763,63	
Déficit restes à réaliser	10990,00	0,00	
Besoin de financement	107124,44	120763,33	
Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : Excédent	237659,21	120907,92	358 567,13
Affectation C/1068	107 124,44	120 763,63	227 888,07
Résultat reporté en fonctionnement 002	130 534,77	144,29	130 679,06
Résultat d'investissement reporté 001 : Déficit	96 134,44	120 763,63	216 898,07

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10 - renouvellement d'adhésion à l'association Les Maires pour la Planète pour 2023

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de renouvellement d'adhésion à l'association Les Maires pour la planète 2023.

Cette association apolitique recense les bonnes pratiques environnementales des communes adhérentes, et s'engage à les faire largement connaître pour que chaque maire puisse s'en inspirer. Elle construit un

EXTRAITS COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Page 7

Commune de Chermignac

réseau fort entre les élus et se propose de les accompagner dans les domaines de l'alimentation, la biodiversité, l'énergie, la gestion de la voirie, les déchets, la solidarité et la démocratie participative

VOTE : Adoptée à l'unanimité

11 - Convention de Fourrière 2023

Monsieur le Maire donne lecture d'une convention conclue entre la SPA, dans le cadre de la fourrière pour des animaux errants, et la commune de Chermignac.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve la convention (Formule B) entre la commune et la SPA, ainsi que les documents annexes
- Autorise le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Informations diverses :

Monsieur le Maire informe le conseil sur la fermeture d'une classe de l'école de Chermignac. Il explique les points en notre défaveur :

- poste en mouvement
- effectif limite basse (20 élèves par classe)
- Maire de Thénac défavorable à un RPI dans l'immédiat

Marché de Pâques le 02/04/2023

Jeux intervillages à Courcoury le 01/07/2023

19/03/2023 : Cérémonie le matin, Bordeaux-Saintes l'après-midi

Séance du 03 Avril 2023

Présents :

M. BARBIER Pascal, M. BAUCHET Sébastien, Mme CAILLAUD Florence, Mme DELPLACE Sabrina, M. GUEDON Christian, M. HERMAN Romain, M. MOULON Daniel, Mme PEREIRA Sandrine, Mme ROBIN Karine, M. ROUGER Jean-Michel, M. TERCINIER Matthieu, M. TOURNIER Christian, Mme VALLET Christelle

Procuration(s) :

M. DREAU Cédric donne pouvoir à M. TOURNIER Christian

Excusé(s) :

M. DREAU Cédric, Mme VINCENT Annie

Secrétaire de séance : Mme PEREIRA Sandrine

12 - Vote des taux d'imposition pour 2023

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*,

Vu la note d'information de la DGCL du 21 février 2023 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2023,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 11/04/2022, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

EXTRAITS COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Chermignac

Page 8

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 46,58% ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 47,41%

Depuis 2020, le taux de la taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B *sexies* du CGI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité : de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à ceux de 2022 et de les porter à :

- TFB : 46,58%
- TFNB : 47,41%
- TH : 13,28%

de charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

13 - Vote du Budget Commune 2023

Le conseil municipal, réuni sous la présidence du maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023

INVESTISSEMENT	
Dépenses	666.662,18
Recettes	677.652,18

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	879.679,06
Recettes	879.679,06

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 715 252,18 (dont 48 590,00 de RAR)
Recettes : 715 252,18 (dont 37 600,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 879 679,06 (dont 0,00 de RAR)
Recettes : 879 679,06 (dont 0,00 de RAR)

Le Conseil municipal décide :

- D'AUTORISER le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2023, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section,
- D'HABILITER le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

14 - Vote des subventions aux associations année 2023

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2023. Au vu des demandes et compte tenu de la nature des projets, il est proposé de répartir les subventions :

EXTRAITS COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Page 9

Commune de Chermignac

Associations	Montants subventions
Anciens combattants	200,00
Carminius	500,00
Comité de Saint Jean	400,00
ACCA	600,00
Compagnie Révolante	400,00
Expression Cré-Active	600,00
Football club	1 500,00
Howling Dogs 17	600,00
Le samouraï	1 300,00
Les Petites Mains	600,00
ADMR	100,00
AFM Téléthon	250,00
AIDER 17	100,00
Banque alimentaire	100,00
Croix rouge	100,00
France Alzheimer	100,00
Les restaurants du cœur	100,00
Ligue contre le cancer	100,00
Secours catholique	100,00
Un hôpital pour les enfants	100,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE
-d'approuver l'ensemble des subventions proposées -d'autoriser le maire à procéder au versement des subventions

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 10)

N'ont pas pris part au vote : M. BAUCHET Sébastien, Mme PEREIRA Sandrine, M. TOURNIER Christian

15 - Durée d'amortissement

Monsieur le Maire rappelle les dépenses afférentes à la section d'investissement sur l'année 2022.

Le Maire propose l'amortissement de ces dépenses et les durées d'amortissement suivantes

DEPENSE	DUREE
Attribution de compensation CDA	1 AN
Travaux Collège Edgar Quinet	5 ANS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-d'adopter les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus -de charger Monsieur le Maire de faire le nécessaire

VOTE : Adoptée à l'unanimité

16 - Convention relative au rattachement d'ouvrages de raccordement d'une unité de production de gaz renouvelable entre les communes de Rioux, Thénac, Chermignac et GRDF

Le Maire expose : La société Methavell développe un projet d'unité de production de biométhane sur la commune de RIOUX et souhaite injecter le biométhane ainsi produit dans le réseau de distribution de gaz.

La commune de RIOUX ne dispose toutefois pas d'un service public de distribution de gaz sur son territoire. Le réseau de distribution le plus proche permettant l'injection de biométhane est situé sur la commune de CHERMIGNAC et a été concédé à GRDF par un traité de concession signé le 09/10/2001.

La commune de THENAC se situe sur le tracé envisagé pour les travaux de raccordement et ne dispose pas d'un service public de distribution de gaz sur son territoire.

En l'absence d'un service public de distribution de gaz sur les communes de RIOUX et THENAC, les parties envisagent d'inclure les ouvrages de distribution ainsi construits dans le périmètre des biens de concession de CHERMIGNAC.

La présente Convention a pour objet de formaliser l'accord entre les parties quant à la construction et au statut des ouvrages implantés sur les communes de RIOUX et THENAC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
AUTORISE

-le maire à signer la convention et tous documents y afférents

VOTE : Adoptée à l'unanimité

17 - Convention de mise à disposition d'un terrain communal

Monsieur le Maire expose que le terrain communal situé aux Treuillons cadastré ZK 32 est mis à disposition de l'EARL Les Bouyers, uniquement pour une ou plusieurs coupes d'herbe.

Monsieur le Maire rappelle que ce terrain est également utilisé par la société de chasse communale.

Monsieur le Maire précise que l'EARL Les Bouyers s'acquittera en échange d'une somme annuelle de 100 euros.

Monsieur le Maire indique que la convention sera conclue pour une durée de 3 ans de 2023 à 2025.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide :

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition d'un terrain communal
-d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions pour le suivi administratif et financier de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité Informations diverses

Informations diverses :

-La CDA de Saintes a décidé d'arrêter les interventions des conseillers numériques dans les communes. Une administrée de Chermignac s'est proposée pour prendre le relais bénévolement

Séance du 5 Juin 2023

Présents :

M. BARBIER Pascal, M. BAUCHET Sébastien, Mme CAILLAUD Florence, Mme DELPLACE Sabrina, M. DREAU Cédric, M. GUEDON Christian, M. HERMAN Romain, M. MOULON Daniel, Mme PEREIRA Sandrine, Mme ROBIN Karine, M. ROUGER Jean-Michel, M. TERCINIER Matthieu, M. TOURNIER Christian, Mme VALLET Christelle

Excusé(s) :

Mme VINCENT Annie

Secrétaire de séance : M. BAUCHET Sébastien

EXTRAITS COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Page 11

Commune de Chermignac

18 - Décision modificative

Investissement :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap) Opération	Montant	Article (Chap) Opération	Montant
2031 (20) 146 : Frais d'études	- 10.000,00	1328 (13) 146 : Autres	-10.000,00
2031 (20) 147 : Frais d'études	9.700,00	1328 (13) 147 : Autes	10.000,00
261 (26) : Titres de participation	300,00		
TOTAL DEPENSES	0,00	TOTAL RECETTES	0,00

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 13, n'a pas pris part au vote : M. BARBIER Pascal)

19 - Avenant au contrat architecte : Construction logements locatifs

Monsieur le Maire rappelle le contrat de maîtrise d'œuvre lié au programme de logements communaux avenue du Poitou.

La société Architecture Berthet Roche a été retenu par délibération en date du 16/01/2023. Il convient de faire un avenant au contrat qui porte sur l'évolution du programme.

L'opération de construction de logements locatifs a été abandonnée au profit d'un nouveau programme visant la construction de : MAISONS PARTAGEES SENIORS.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

-décide d'accepter le nouveau programme avec la société d'architecture Berthet Roche, -autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

20 - Achat terrain EPF

Monsieur le Maire rappelle la convention adhésion projet n° 17-17-006 relative à la maîtrise foncière en faveur de la redynamisation du centre bourg et de la production de logements conclue le 11 décembre 2017 entre la Communauté d'Agglomération de Saintes, la commune de Chermignac et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine, notamment l'article 4 "L'acquisition foncière" qui prévoit un accord écrit de la Collectivité sur les conditions techniques et financières d'acquisition des biens par l'EPF et "La gestion et la mise en sécurité des biens acquis".

Considérant que la convention opérationnelle arrive à échéance au 17 septembre 2023 (soit 5 ans après la première acquisition),

Considérant que l'EPF a acquis la parcelle AI 283 en 2018, dans le cadre du projet sur le site Bel-Air, Considérant que la collectivité doit racheter ce bien en stock,

Le rachat est prévu au budget 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à signer l'accord sur les conditions de cession par l'EPF du bien AI 283

VOTE : Adoptée à l'unanimité

21 - Achat terrain GFA les Forges

Monsieur le Maire rappelle la construction d'un hangar aux services techniques de la commune. Pour faciliter l'accès des engins et tracteurs, il est nécessaire d'acquérir une bande de terrain jouxtant le hangar.

Monsieur le Maire propose d'acquérir une partie de la parcelle AI 119 appartenant au GFA DES FORGES. Monsieur le Maire propose un prix d'achat de 2000 euros et la prise en charge du bornage pour la division parcellaire.

La somme est prévue au budget 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide d'accepter l'achat de cette partie de parcelle à hauteur de 2000 euros et de financer les frais de bornage,
- autorise Monsieur le Maire à exécuter la dépense et à signer tous documents afférents à ce dossier.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 13, n'a pas pris part au vote : M. TERCINIER Matthieu)

22 - Achat terrain consorts Chartier

Monsieur le Maire expose que, dans le but d'aménager un espace de détente à proximité du terrain de pétanque, la commune souhaite acquérir la parcelle de taillis cadastrée AI 218.

La parcelle appartient à la famille Chartier, l'ensemble des intéressés sont d'accord pour une vente à la commune moyennant une somme de 3000,00 euros.

Les frais notariés et autres frais seront à la charge de la commune.

La somme est prévue au budget 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide d'accepter l'achat de cette parcelle à hauteur de 3000,00 euros,
- autorise Monsieur le Maire à exécuter la dépense et à signer tous documents afférents à ce dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

23 - Vente d'une partie terrain communal "aux Loges"

Monsieur le Maire rappelle que la société ATC France est, depuis le 01/11/2021, propriétaire du pylône construit par ORANGE France, sur la parcelle AM 18, propriété de la commune. La société a acquis auprès de l'opérateur un volume important de sites en France permettant à l'opérateur ORANGE de ne plus gérer son parc de pylônes et ainsi la société spécialisée dans la gestion de points hauts est désormais notre interlocuteur et verse les redevances annuellement.

La société propose d'étudier une possibilité de céder le foncier de ce pylône car elle souhaite le plus possible pérenniser ses investissements.

Au regard de différents critères d'analyses, la société ATC France est en mesure de proposer la cession d'environ 90 m2 pour un montant de 30.000 euros net, frais de géomètre et notaire à sa charge.

Après échanges et discussions, le Conseil municipal décide : -de REJETER la question,

Le Conseil municipal souhaite reprendre contact avec la société dans le but de nouvelles négociations. VOTE : Rejetée

24 - Convention Syndicat de Voirie : lotissement de Bel Air

Dans le cadre de l'opération d'aménagement d'un lotissement communal rue des Forges, la commune avait missionné le Syndicat de Voirie 17 pour la réalisation de la mission d'esquisse.

Après réponse de la DRAC concernant l'absence de prescriptions archéologiques sur le tracé de desserte en assainissement du lotissement des forges, Monsieur le maire propose de poursuivre l'opération d'aménagement avec le Syndicat de Voirie 17.

Pour ce faire, il convient de signer une convention pour missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de conception et de réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

-Autorise le Maire à signer la convention avec le Syndicat de Voirie 17 pour missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de conception et réalisation des travaux concernant la création d'un lotissement communal situé rue des Forges, ainsi que tous documents y afférents.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

25 - Voirie accidentogène : aide départementale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux peuvent susciter l'aide départementale pour travaux sur voirie communale accidentogène.

Monsieur le Maire indique que le devis présenté par le Syndicat Départemental de la Voirie, s'élève à :

-Montant HT : 10.000,04 euros -Montant TTC :12.000,05 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : Décide de solliciter l'aide départementale pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène

-Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

26 - Création de poste

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

1- La création d'un emploi de "Agent de maîtrise principal" à temps complet, soit 35/35ème à compter du 01/09/2023,

2- De modifier ainsi le tableau des emplois,

3- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Questions diverses

Monsieur le Maire a procédé à un virement de crédit en investissement pour abonder l'opération 144.

Commission élections : Karine ROBIN remplace Christelle VALLET.

Christian TOURNIER évoque le souci de l'arrêt de bus aux Guillots, le bus devrait s'arrêter au croisement.

Daniel MOULON : un nouvel abri bus est en commande pour l'arrêt du Claveau.

Maison Tercinier : vernissage le 08/06/2023.

Jeux Intervillages à Courcoury le 1er juillet 2023.

Réunion des associations : 07/06/2023

Question sur la date du forum des associations : le 02/09/2023

Cédric DREAU : propose une convention entre école/commune/souvenir français

LES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL SONT CONSULTABLES
SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE ET EN MAIRIE

Rencontre avec le Sénateur
Monsieur Daniel LAURENT
et la Sénatrice Madame
Corinne IMBERT



Rencontre avec la
Sous-Préfète de
Saintes Madame
Véronique SCHAAF

LE GLANAGE :

C'est le ramassage et collecte de fruits, de champignons de plantes dans la nature. Il est « accepté » ou « toléré » dans des bois et espaces privés, dans la mesure où le propriétaire ne s'y oppose pas, à l'aide de panneaux ou de clôtures. Par contre il est règlementé dans les forêts communales ou domaniales.

Dans les forêts communales c'est un arrêté du Maire, voté par le conseil municipal qui peut être remis en cause tous les ans. Les forêts domaniales seule l'ONF l'autorise ou non. Dans l'absolu ce qui est autorisé c'est une collecte « personnelle » un panier ou un sac. Ce qui est formellement interdit c'est une opération de ramassage de toutes les productions ou pousses dans le but d'une revente.

LES DEPOTS SAUVAGES :

Tout producteur de déchets est responsable de ses déchets. Un dépôt sauvage est un dépotoir ponctuel qui résulte d'apports illégaux effectués soit par des particuliers, soit des entreprises, soit des artisans, qui nuit à l'environnement et au bien-être du voisinage. Selon les articles R.632-1 et R.635-8 du Code pénal, ainsi que L.2212-1 et L.2212-2 les maires disposent des pouvoirs de police et peuvent sanctionner les responsables : d'abord d'une amende de 35€ augmentée selon le cas jusqu'à 1500€. Ce qui peut être le cas de non entretien d'un terrain privé avec entreposage de déchets.

Selon le Code de l'environnement et son article L.541-46 « est puni de deux années d'emprisonnement et de 7500€ d'amende, le fait d'abandonner, déposer ou faire déposer des déchets en dépôt sauvage.

RAPPEL : INTERDICTION BRULAGE DE TOUS DECHETS

Par arrêté préfectoral en date du 2 décembre 2020, le brulage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels de déchets (déchets ménagers, déchets verts, plastiques, caoutchouc, bois traités, huiles végétales et minérales, hydrocarbures et dérivés...) est INTERDIT toute l'année. Aucune dérogation pour les particuliers n'est accordée.

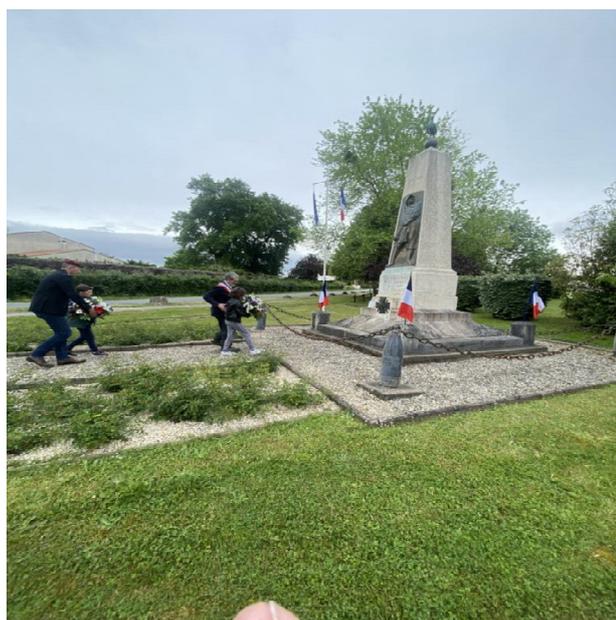
Les contrevenants aux dispositions de l'arrêté préfectoral sont passibles d'une amende forfaitaire prévue pour les contraventions de 4^{ème} classe (750 € maximum). S'ils provoquent un incendie, les contrevenants s'exposent à des peines d'amende et d'emprisonnement prévues par le code forestier et le code pénal.



Le 8 Mai dernier nous avons célébrés la commémoration de la victoire de la seconde guerre mondiale par un rassemblement devant le monument aux morts de notre commune.

Nous avons eu la joie de voir y participer de nombreux enfants de notre école avec la complicité de la Directrice. Ils ont même chanté : « le chant des partisans » ...

Un grand merci à tous les participants de leur présence en cette journée de commémoration et de transmission du souvenir.



De l'Agriculture à la culture...

Si Chermignac a jadis été un village de chaudronniers, d'où elle tire son nom, de nos jours, c'est plutôt la vigne et les céréales qui marquent son identité, grâce à des anciens qui ont su évoluer et se diversifier. Nous voici donc en pause à La Grande Maison où Hubert ROUGER nous accueille. A 96 ans sa mémoire est quasiment intacte.

Né en 1927 au hameau « Chez Chevalier » à Rétaud, fils d'un agriculteur mutilé à la première guerre et petit fils d'un meunier qui, dans le calme des vents, cultivait la vigne, Il a grandi à la ferme et a appris le patois au contact des journaliers et des voisins proches, au grand désespoir de sa maman qui ne voulait pas qu'il parle « mal » ...

Après huit années à l'école de Chermignac, où il a passé son certificat d'études, il est accueilli au collège N.D.de Recouvrance où il obtient son Brevet élémentaire. Il apprend le métier de cultivateur avec son papa et un domestique. A cette époque ils ont deux bœufs et un cheval pour tirer le matériel afin de cultiver. Dur métier qui demandait beaucoup d'énergie et de passion. Puis c'est le temps du service militaire au 1er Chasseur d'Afrique à RABAT (Maroc)...Premier grand voyage et découverte d'un autre monde...

En 1950 il épouse Madeleine, qui habite le Grand Village à Varzay. De cette union sont nés Jean Michel et Chantal. L'exploitation des parents s'avère trop petite et ceux-ci vont acheter en 1952 la ferme de « La Grande Maison » à Chermignac. Hubert va planter les premiers hectares de vignes, en 1960. Le premier tracteur, un « Ferguson » de 22 chevaux est arrivé en 1952 également.



En 1974, il participe avec le CETA (Centre d'Etudes Techniques Agricoles) à une entente Franco-Hongroise, afin de les conseiller sur les méthodes de culture de la vigne. Il fera partie d'une équipe d'une quinzaine de vignerons, accompagnés d'un conseiller de la Chambre d'Agriculture, pour représenter le Cognaçais en étant patronnés par une grande marque de cognac. Ils seront reçus à l'université horticole de Budapest, comme de vrais ambassadeurs, même si Hubert fut très marqué par le franchissement un peu chaotique du « rideau de fer ».

En 1976, à la première crise viticole, il commence la mise en bouteilles et la vente de Pineau et de Cognac, tout en continuant à développer la surface des vignes.

Il se dévouera pour sa commune en étant 16 ans (1958-1974), président de la société de chasse et 12 ans conseiller municipal (1971- 1983). Il recevra la médaille du mérite agricole puis il prendra une retraite bien méritée en 1992, où une autre vie va commencer.

Sous le chaffre (pseudonyme) de « Jhavasson » Hubert devient Barde patoisant. Il entre à la SEFCO (société d'études folkloriques du centre ouest) et participe avec deux groupes folkloriques à des festivités. Il anime des repas, des matinées, va dans les maisons de retraites. Il écrit un recueil de poésies et enregistre un CD et un DVD. Il taquine la plume charentaise en écrivant pour Aguiaine (revue de la société d'éthologie et de folklore) dans le « Subiet » et écrit également des poèmes en français dans le « Jhavasson raconte ». Il suit la troupe des Soubrans et écrit régulièrement dans l'Hirondelle, le mensuel de N.D de Recouvrance.

En 1994 il écrit « Les Babouins » et reçoit le 1er prix Goulbenez et en 2016 il reçoit le 1er prix des meilleures poésies en Patois Charentais des mains de Ségolène ROYAL, qu'il fera rire de bon cœur avec une de ses petites blagounettes...

Il écrira également pour le théâtre « Le Grand Rafistollement » et « Les Vacances de Neige ». Chaque année il participe aux matinées Goulbenèze avec d'autres bardes où ils racontent leurs histoires patoisantes.

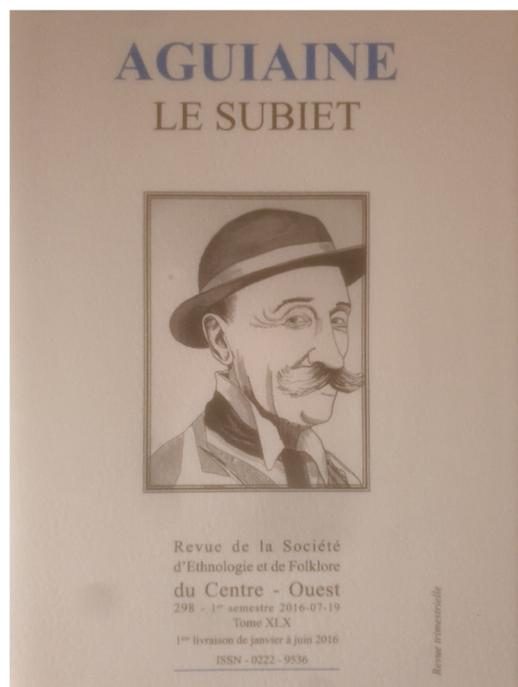
Il a animé des soirées - repas avec les « Barguénas » jusqu'à ses 90 ans.

Aujourd'hui, Hubert continue d'animer, de plaisanter avec ses compagnons d'adoption à Saint Romain de Benêt.

Merci Hubert pour tous les gens que vous avez rendus heureux durant ces très nombreuses années. Nous en faisons partie et nous vous en sommes très reconnaissants.

Prenez soin de vous, on vous aime bien.

Dany et Jean Michel



**FERMETURE DU RESEAU TELECOM
CUIVRE : CHERMIGNACAI,
CHERMIGNACAISE, PREPAREZ-VOUS
DES MAINTENANT POUR EVITER UNE
COUPEURE DE VOS SERVICES INTERNET
ET DE TELEPHONIE FIXE AU PLUS
TARD LE 31 JANVIER 2025**



Une grande page de l'histoire des télécommunications est en train de se tourner.

Pendant plus de cinquante ans, le réseau cuivre a accompagné les Français dans leurs communications. D'abord réservé à la téléphonie, il a ensuite permis la généralisation de l'Internet haut débit, grâce à l'ADSL. Arrivé en fin de vie, le réseau cuivre est amené à fermer et à être remplacé par la fibre optique (ou d'autres technologies pertinentes).

Face à l'accélération des usages numériques et aux besoins croissants en connectivité, le réseau historique en cuivre a en effet atteint ses limites. Les réseaux en fibre, déployés massivement partout en France par les opérateurs et les collectivités locales dans le cadre du Plan gouvernemental France Très Haut Débit, permettent de mieux répondre aux enjeux numériques d'aujourd'hui et de demain.

Dans ce contexte, **Orange** (anciennement dénommé « France Telecom ») a **annoncé dès 2019 sa volonté de fermer progressivement le réseau télécom cuivre**, dont il est le propriétaire.

Cette fermeture ne signifie pas pour autant la fin de la téléphonie fixe et des services utilisés au quotidien (appels téléphoniques, Internet, TV, VOD, streaming, services spéciaux, etc.). Au contraire, l'ensemble de ces services sont disponibles sur le réseau fibre dont le déploiement s'achève/est achevé sur notre commune. Il n'est pas nécessaire de vous abonner à Internet ou à la télévision, si vous souhaitez uniquement conserver une ligne de téléphonie fixe. Vous pouvez choisir parmi les offres de plusieurs opérateurs le service le plus adapté à vos besoins et le tarif d'abonnement le plus avantageux.

Le réseau cuivre sera définitivement fermé à CHERMIGNAC en 2025

La fermeture du réseau télécom cuivre, support historique des services de téléphonie fixe et d'Internet (ADSL, vDSL, etc.) aura lieu au plus tard le 31 janvier 2025 sur notre commune.

Si vous êtes toujours connecté à ce réseau¹, vous devez vous préparer à vous connecter à la fibre² pour éviter une coupure de vos services à cette date.

1 Si vous ne savez pas répondre à cette question, contactez votre opérateur de téléphone fixe et/ou internet

2 Pour les locaux qui ne pourront être rendus éligibles à la fibre optique, des solutions alternatives performantes seront proposées par les opérateurs.

Qui est concerné ?

Si vous êtes toujours connecté à ce réseau télécom cuivre, vous êtes concerné :

- que vous soyez un particulier, une administration publique, une association, un professionnel ou une entreprise ;
- que vous ayez seulement un service de téléphonie fixe ou que vous utilisiez d'autres services : Internet, TV, Vidéo à la Demande (VOD), streaming, services spéciaux, etc. ...

Si tous vos services vous sont déjà fournis via la fibre optique par votre (vos) opérateur(s), vous n'êtes pas concernés par les conséquences de cette fermeture³.

Comment vont se dérouler les opérations ?

Au plus tard le 31 janvier 2025, tous les accès Internet et/ou les services de téléphonie fixe encore actifs sur ce réseau cuivre seront définitivement coupés.

Que devez-vous faire pour continuer à bénéficier de vos services ?

Il vous appartient d'anticiper et de préparer cette transition afin de continuer de bénéficier de vos services (téléphonie fixe et/ou Internet et/ou TV et/ou autres usages spécifiques) après le #date fermeture technique#. Vous devez, si cela n'est pas déjà fait, vous rapprocher de votre opérateur actuel ou de l'opérateur de votre choix pour faire le point sur vos besoins et souscrire une offre sur le réseau fibre⁴. Si vous n'avez aujourd'hui qu'un service de téléphonie fixe et que vous souhaitez conserver uniquement ce service et ne pas avoir accès à Internet, cela est tout à fait possible sur le réseau fibre.

Votre opérateur vous a peut-être déjà contacté à ce sujet, ou pourrait le faire prochainement. Veillez à prendre attention à ces communications. Assurez-vous également d'être bien en contact avec votre opérateur : des opportunistes pourraient profiter de cette opération pour au mieux vous proposer des prestations inutiles ou superflues, au pire tenter de vous escroquer.

Quels sont les avantages de la fibre ?

- Elle offre des **débits plus élevés** que ceux disponibles sur le réseau cuivre.
- Le **signal est de meilleure qualité** pour une connexion internet optimale.
- La fibre permet aussi de connecter de **nombreux appareils simultanément avec pour chacun une connexion fluide et sans coupure**.
- La construction récente du réseau fibre lui garantit une plus grande évolutivité face à l'augmentation des débits et donc une **plus grande pérennité**.

Et enfin, la fibre offre de **meilleures performances énergétiques** : un passage à la fibre divise par 4 la consommation énergétique de l'accès fixe

³ En cas de doute, n'hésitez pas à contacter le ou les opérateurs de vos services de télécommunications fixes

⁴ Ou autre solution alternative.



Quel spectacle, quelles performances ont réalisés ces deux artistes pour animer le traditionnel repas offert aux aînés, par la commune.

Ils sont père et fils, travaillent depuis plus de trente années ensemble, savent jouer à eux deux de presque tous les instruments. Ils chantent tous les répertoires, font même de la magie. Le nom de leur duo : « Y'A D'LA VOIX » ;

Ils nous ont offert tout l'après-midi un vrai spectacle de music-hall qui donne envie de chanter et de danser. Spectacle unique, du jamais vu à Chermignac.

Ils sont drôles, talentueux, excellents imitateurs, danseurs et chanteurs. On a eu la complète. Merci à eux.

Merci également à Olivier LELONG notre traiteur qui une fois de plus a préparé avec son équipe experte et dynamique un succulent repas.

Merci à la commune d'offrir chaque année à ses anciens cet après-midi récréatif et gourmand.



Souriante et déterminée, Svitlana m'accorde un peu de son précieux temps et me révèle qu'avec Marco ils ne sont pas arrivés par hasard dans notre belle région.

Née à Donetsk en Ukraine, de parents chercheurs, papa physicien et maman économiste, elle se destine à voyager et elle étudie les langues (Français, Anglais). En 2002 elle vient en France étudier à la Sorbonne les langues étrangères appliquées et obtient son master.

En parallèle de ses études elle est fille au pair, et travaille dans un restaurant. Un ami la recrute pour gérer un hôtel à Saint Pétersbourg durant un an. Puis elle revient à Paris où elle travaille dans l'immobilier et se marie avec Marco Arancilio en 2009.



Marco, né à Castellanza dans le nord de l'Italie partage son enfance avec un frère et part en apprentissage Pizzaiolo dès ses 15 ans. Bagages en poche il va faire des saisons en Italie, en Espagne, en Corse, dans les Alpes. Très vite il parcourt le monde et exerce son métier notamment en Angleterre, Australie, Etats unis et France.

Ensemble ils auront trois enfants et l'envie de s'installer dans une région proche de la mer, à proximité de grands centres où il y a un conservatoire, des lycées et un bon cadre de vie, leur fait choisir Saintes, en 2021, ville d'histoire et de bien vivre.

En parcourant assidûment les annonces, ils découvrent Chermignac... après visite le choix est fait. Ils peuvent enfin poser leurs valises.

Depuis quatre mois, ils se mettent au service des fins palais qu'ils soient de Chermignac ou d'ailleurs en privilégiant des plats faits à base de produits frais et locaux. Ils ont à cœur de développer le gout de la bonne cuisine, tout en conciliant le désir de faire vivre la commune. Ils servent des pâtes avec divers sauces, du risotto, des fruits de mer, de la viande de qualité, depuis peu des pizzas (ils attendaient leur four) à base de produits italiens, des desserts divins.

Leur clientèle, 80% Chermignacaise, 20% ouvrière de passage, leur fait penser qu'ils ont fait le bon choix surtout que nombreux convives reviennent. Ils proposent donc le jeudi et le vendredi soir jusqu'à 21h soirée « apéro ». Soirées « pizzas » lors de manifestations sportives (bientôt la télé) privatisation de salle à partir de 10 personnes en semaine et de 15 le samedi midi.

Vous devez rendre visite à La Villa Carminii vous ne serez surement pas déçus.

Mais Svitlana a d'autres occupations, elle est en contact avec plusieurs associations qui viennent en aide à l'Ukraine ; Tous les samedi une camionnette passe à Saintes, pour récolter des dons qui partiront tout droit en Ukraine. Actuellement les besoins se portent sur les jouets et les chaussures. Si vous souhaitez l'aider, soutenir ce pays en guerre, faire des dons, n'hésitez pas à pousser la porte du restaurant de Chermignac, des oreilles attentives vous attendent...

LES JEUX OLYMPIQUES A CHERMIMÔMES

Comme les jeux olympiques auront lieu l'an prochain à Paris, nous avons choisi cette année de proposer aux enfants d'organiser les JO à Chermimômes.

L'équipe d'animation :

Les maternelles : Flo/Zaza/Béné

Les grands : Véro/Ethan/ Céline (plus direction)

Nous souhaitons principalement que les enfants passent de bonnes vacances et découvrent de nouveaux sports et activités. Véro, l'animatrice sur le groupe des grands, a géré l'activité tir à l'arc pour les deux groupes, c'était cool. Nous avons fait beaucoup de sport : sortie vélo pour les grands (15 kilomètres sur la journée). Les maternelles ont quant à eux fait un parcours de vélo, certains sont repartis faire une balade de 5.5 kilomètres, en tout, les plus sportifs ont fait 8 kilomètres.



Nous avons commencé le mois de juillet par créer l'ambiance des JO par diverses activités manuelles collectives et individuelles : décors (flamme olympique, anneaux olympiques, médaillons, phryges...)

Dès le mercredi 12 juillet, nous avons fait l'ouverture des Jeux Olympiques au City Stade. Tous nos petits champions, habillés avec les tee-shirts oranges du centre de

loisirs, ont pu défiler, passer sous le drapeau géant des JO, imiter différents sports par groupe, danser. Le flambeau olympique est passé de main en main.

Et là, grosse surprise, Mickey et Minnie sont venus rejoindre nos athlètes pour continuer à faire la fête ensemble. Surprise, joie et bonheur se lisaient dans les yeux émerveillés des enfants. Quel moment délicieux, nous avons vécu ce jour-là. Mickey et Minnie ont donc suivi les enfants jusqu'au centre de loisirs où les enfants ont pu déclarer officiellement l'ouverture des JO de Chermimômes en allumant la flamme olympique.



Au niveau des sorties :



Nous sommes allés à la piscine de Gémozac où les parties de glissade sur les toboggans étaient au rendez-vous.

La deuxième semaine, nous sommes allés à la base de loisirs de Jonzac où nous avons pu faire soit structures gonflables, parcours d'accrobranche, piscine à balle et parcours des pitchounes, plus structures de jeux. Nous avons bien marché ce jour-là, c'était sportif, mais c'était une très belle journée

Notre dernière sortie c'était à la base de plein air de Cognac : structures gonflables, trampolines pour petits et grands et aussi mini-golf pour tous. Le temps n'étant pas avec nous, nous n'avons pas pu faire la structure d'eau ni la pataugeoire. Nous nous sommes quand même bien amusés



Nous sommes allés aussi aux Gonds pour faire des structures gonflables, les plus grands sont allés faire du paddle sur la Charente.

Nous avons pique-niqué au centre de loisirs des Gonds. Ensuite, nous sommes allés faire le « Terra Aventura », c'était vraiment sympa comme journée.

Nous avons découvert une super activité qui s'appelle le LEARN'O grâce à Pascal (intervenant de LEARN 'O qui est venu à Chermignac avec tout son matériel sur la journée entière). Le LEARN 'O, c'est une course d'orientation inter-active qui s'adapte à tout public. En plus de la course d'orientation, Pascal nous a proposé des épreuves de Biathlon : tir sur cibles électroniques et course. Petits et grands ont adoré cette nouvelle activité. Les enfants de Chermimômes remercient l'association Amis Futés Chermignacais qui a financé cette activité innovante et très sympa.



Nos deux grandes Adèle et Noëlie sont arrivées habillées en mascotte pour féliciter les participants, chaque enfant est reparti avec un diplôme et une médaille.

Merci Pascal c'était trop bien !!!



Nous avons aussi reçu 2 gendarmes Cathya et Mélanie qui s'occupent de la protection des familles. Elles nous ont proposé un jeu de l'oie sur la prévention : internet, les violences, les numéros à savoir... C'était très intéressant, on a appris pleins de choses. Elles étaient très gentilles, c'était très sympa. On marquait des points en répondant à des questions.

Les 3 semaines sont passées vraiment très vite, nous avons prévu notre dernière journée riche en festivités, mais la météo en a décidé autrement : du coup, notre dernier pique-nique a eu lieu dans le centre de loisirs.

Nous n'avons pas pu faire nos olympiades mais on a réussi malgré tout à faire un envol de ballons où l'on a attaché des petits messages avec l'adresse du centre, on espère bien avoir des petits messages en retour.

On a fini en dansant tous ensemble sous la pluie, mais qu'est-ce que c'était bien !!!

Nous avons clôturé notre journée par un méga goûter festif que l'on a cuisiné : les maternelles ont cuisiné des cookies, et les grands ont préparé un gâteau au chocolat + un clafoutis aux abricots.



Ethan, le stagiaire nous a offert un verre d'oasis et des bonbons, on a même eu des popcorns. Miam, trop bon !!! Un goûter de rêve.

Merci à la mairie pour le prêt du vidéo projecteur et la mise à disposition du dojo.

On a passé de supers vacances, c'était trop bien !!!!

Merci à toute l'équipe d'animation.

Merci aussi à Céline de la cantine, elle a super bien cuisiné, on

s'est régalé !!!



Cette année encore, les bénévoles du Comité de Saint Jean se sont mobilisés pour vous proposer le traditionnel feu de St Jean de Chermignac, si réputé...

Le traditionnel feu de Saint Jean le 24 juin : près de 1 000 personnes ont profité de cette grande fête conviviale : des manèges, de la bonne musique de COUCHER DE SOLEIL, de notre repas champêtre, du spectacle ULYSSE de la compagnie COYOTE MINUTE, et bien entendu du feu, particulièrement apprécié cette année pour sa beauté et sa grandeur...

Nous remercions les participants, très nombreux cette année, le COVID est oublié et tant mieux.

Je remercie tous les partenaires qui font que cette fête soit une réussite : Promocash, les établissements Vallein-Tercinier, la mairie de Chermignac, ses services techniques et son secrétariat.



Un grand merci à la formidable équipe de bénévoles. Sans eux, rien ne serait possible.

Le Président

Stéphane Gomez

Où trouver nos ateliers : 1 rue du 19 mars, 17460 Chermignac

LE 21 FEVRIER DERNIER,
L'ASSOCIATION « EXPRESSIONS CRE-ACTIVE »,
COMMUNEMENT APPELEE « ECA », A OUVERT SES
ATELIERS ARTISTIQUES SUR LA COMMUNE DE
CHERMIGNAC

ASSOCIATION
Expressions Cré-Active

17460 CHERMIGNAC

SIRET : 92312136200019 - RNA : W174006876



Expressions Cré-Active est une association loi 1901 à but non lucratif installée à Chermignac.

Elle est née d'une forte envie d'enseigner des techniques artistiques en zone rurale par des accompagnements individuels ou collectifs pour tous les publics dès 3 ans.

Composée de plusieurs locaux attribués par la commune de Chermignac, elle est un lieu ressource qui regroupe plusieurs intervenants (professeurs et artistes locaux) spécialisés dans plusieurs domaines de l'art, désirant apporter leur savoir-faire.

Salle musique



Salle arts visuels



C'est dans un cadre paisible et verdoyant, un emplacement idéal pour laisser aller à la création que nos professionnels vous proposent un enseignement de qualité empli de bienveillance

Quels ateliers artistiques propose l'ECA ?*

- . *Les arts visuels* (arts plastiques, dessin, peinture et autres arts manuels...)
- . *Les arts de la scène* (théâtre, expressions corporelles, spectacle vivant...)
- . *La musique* (voix et instruments)

- *Des ateliers réguliers* sont dispensés durant l'année scolaire.
- *Des stages* sont organisés pendant les vacances scolaires pour approfondir ou découvrir de nouvelles techniques.

*** retrouvez le planning et les tarifs des ateliers sur le flyers inséré dans le ce bulletin**

4 mois après sa création

l'ECA ne cesse de se dynamiser.

Avec au départ, 2 professionnels artistes pour assurer ses enseignements, l'ECA s'agrandit pour la rentrée de septembre 2023-2024.

Elle comptera parmi ses professionnels :

- . 1 professeure libérale en arts visuels et intervenante en art-thérapie ;
- . 1 intervenante en arts manuels, spécialisée en scrapbooking ;
- . 1 musicien, interprète franco-brésilien et professeur de chant ;
- . 1 comédien-conteur ;
- . 1 professeur de guitare ;
- . 1 intervenant en art de la scène et expressions corporelles.

Inscriptions
à partir du 2 septembre
Début des ateliers
lundi 4 septembre



**Nous vous invitons à découvrir tous les ateliers et à nous suivre sur :
notre page facebook :**

<https://www.facebook.com/Association-Expressions-Cré-Active>

et notre site internet : <https://www.expressions-creative.fr>

L'HISTOIRE D'UNE ASSOCIATION

L'association « Les Petites Mains de Chermignac » souhaite vous faire partager une belle histoire en vous racontant le parcours d'une jeune association.

Naissance d'une association

Il était une fois, un petit groupe de personnes qui souhaite se réunir autour d'un projet : Mettre en commun ses compétences de couturières et de Tricoteuses au profit des prématurés de l'Hôpital de Saintes en confectionnant des vêtements et accessoires adaptés à leurs conditions. Ce projet est parti d'un constat, mettant en lumière les grandes difficultés qu'avaient les mamans les plus démunies, à équiper leur petit bout. Pour que ce projet puisse aboutir, il faut se constituer en Association pour pouvoir signer une véritable convention entre l'Hôpital et nous.

Création de l'Association

L'association (loi 1901, à but non lucratif) « Les Petites Mains de Chermignac » voit le jour en septembre 2021 offrant un plus large panel d'activités du projet initial. Elle déclare au journal officiel l'objet de sa démarche : « *Proposer aux habitants de Chermignac et de ses alentours des activités développant la « Créativité ». Différents ateliers seront proposés mettant en lumière les compétences de chacun dans la manipulation de toutes sortes de matières. Son but est de redonner du plaisir à faire soi-même et pour les autres, tout en partageant ses talents dans un cadre convivial et solidaire.* »

En fonction des compétences de chacune dans le groupe, différents ateliers sont mis en place : Atelier « Couture », Atelier « Créatif », Atelier « Jardin » sans oublier l'Atelier « Solidarité » qui se mobilise pour nos prématurés. (Convention signée avec l'Hôpital de SAINTES dans le courant de l'année 2021/2022 : Pour cette année 2022/2023, 570 pièces ont été remises à l'hôpital).

Son fonctionnement

La municipalité nous attribue gratuitement un local : la salle du Quartier (ancienne cantine) rue du 19 Mars qui nous permet de fonctionner uniquement dans la semaine (Le week-end étant réservé pour la location). Nos ateliers sont ouverts l'après-midi, permettant aux personnes en retraite ou ne travaillant pas ces jours-là, de s'y inscrire. Ce qui limite le choix de pouvoir venir à nos ateliers !

Ces animatrices bénévoles se mobilisent pour donner le meilleur d'elles-mêmes dans les différents ateliers. Chaque année, le nombre d'ateliers dépend de l'engagement de chacune d'entre elles. Un Grand Merci à ces petites mains pleines de talents ! **Nous recherchons toujours des bénévoles ayant des compétences particulières pour proposer d'autres ateliers.**

La participation aux différentes manifestations de Chermignac (la fête des associations, le Téléthon, le Marché de Pâques...) nous tient à cœur. Nous avons toujours répondu « Présent » souhaitant contribuer à la vie de votre village, essayant d'apporter nos compétences au service du public. Des stands d'animations pour les enfants remportent un vif succès.

La vie associative n'est pas un long fleuve tranquille. Il y a des moments de doutes, de frustrations, de découragements mais il y a aussi des moments de joies, de partages qui nous donnent le courage de continuer et même l'envie d'aller plus loin. **C'est bien grâce à vous et pour vous que nous nous battons ayant toujours comme objectif de contribuer à dynamiser notre village en le rendant plus attractif par ces animations.**

Merci à vous. H. Thibault

« LES PETITES MAINS »

NOUVEAUX

Programmes/Horaires/Dates/Tarifs

ATELIER
SOLIDARITE« LE
PAPOTIN »DU **MARDI**

1 fois par mois

De 14h30 à
16h30

ATELIER ENFANTS

Les Bricoleurs en Herbe : **5/8 ans****Le Mercredi** : 14h/15h30 ou 16h/17h30

Premier atelier : Le 6 Décembre

ATELIER ADULTES

Les passionnés de Nature

Stage de 3 jours, 1 fois par
mois

Premier Stage : Du 23 au 25 Oct

INFORMATIONS
INSCRIPTIONSA la Fête des
Associations le 2
septembre

Sur le stand place
des commerces le
17 et le 24
septembre de 10h
à 12h

Sur le site de la
commune. Vie
municipale.
Culture Loisirs-COTISATION
ANNUELLE15€ l'atelier
Adultes15€ l'atelier
Enfants

LIEU

SALLE DU
QUARTIERRue du 19 Mars
(Près Mairie)

MESSAGE : Si tu as entre 16 et 18 ans et que tu aimes t'occuper d'enfants bénévolement, rejoins-moi à l'atelier « Des Bricoleurs en herbe » le premier mercredi de chaque mois. Nous animerons ensemble cet atelier pour les 5 / 8 ans de 14h à 17h30. Merci de me contacter au 06.04.07.37.62. Béatrice

Le Samouraï qui a été fondé en 1996, va donc entrer dans sa 28^e saison sportive ! Délestés de certaines sections qui nous coûtaient très cher et nous rapportaient fort peu si ce n'est du désagrément, nous espérons que ce nouvel exercice sera de nature à satisfaire la demande de nos concitoyens. Pour ce faire, nous comptons évidemment sur les disciplines traditionnelles que sont le karaté, le full contact, le judo et le jiu jitsu brésilien - sans oublier bien sûr les activités non martiales le badminton et le pilates - mais nous mettons aussi beaucoup sur les deux animations que nous vous proposerons à partir de septembre : le Taïso et la musculation en salle qui seront intégrés à la section « Fitness et Disciplines associées » et seront prises en charge par Pierre Paulin notre professeur de judo. Qu'on se le dise : une salle de musculation sous l'égide du Samouraï va être ouverte à Chermignac. Vous la trouverez facilement à proximité de la mairie, au local précédemment réservé à la bibliothèque rue du 19 mars.

Mais parlons à présent du taïso. Voilà un mot qui peut paraître assez barbare et auquel tout un chacun n'est sans doute pas encore habitué. Cependant, cette lacune sera vite comblée si l'on se réfère à la demande qui se manifeste depuis un an ou deux. Gageons même que dans peu de temps cette discipline sera devenue « tendance » pour reprendre le terme à la mode. Il s'agit en fait d'une gymnastique très sportive qui prépare idéalement l'organisme à la pratique des arts martiaux. Mais pour tout le monde, elle présente un certain nombre de vertus qui ne peuvent laisser indifférent : entretien du système cardio-respiratoire, amélioration de l'endurance, de l'équilibre, de la coordination des membres, de la souplesse, sans oublier évidemment ses bienfaits au niveau de la relaxation et du renforcement musculaire.

Une des particularités du Samouraï a toujours été d'exporter des activités dans d'autres communes. Ainsi, dans un passé assez proche, avons-nous eu l'occasion d'implanter du qi gong à Saint-Georges des Coteaux et même à Marennes. Chaque été, notre professeur de pilates qui est aussi maître-nageur, a l'occasion de faire connaître notre club dans les campings de la côte de Beauté. Afin de rester dans cette bonne dynamique, le Samouraï va proposer des cours de self-défense et sans doute aussi de taïso aux habitants de la commune de Vénérand. Cette initiative sera placée sous l'autorité de la présidente de notre section judo Estelle Paulin.

Terminons par encore une bonne nouvelle : la section kick boxing, que nous avons dû désactiver pour des raisons sur lesquelles je préfère ne plus revenir, va peut-être rouvrir bientôt. En effet, des contacts prometteurs ont été engagés dans ce sens avec Brahim Hanafi le grand artisan du succès de cette spécialité à Saintes. Il est clair que si cette démarche pouvait aboutir, le kick boxing retrouverait enfin tout son prestige au Samouraï !

J'espère que ce programme vous aura convaincus. A très bientôt, sur les tatamis, ou ailleurs !

Claude Victor
06 65 04 64 58 claudevictor17@yahoo.fr



Le judo avec son professeur Pierre Paulin



La section « enfants » du karaté avec son professeur Claude Victor



Le jiu jitsu brésilien avec son professeur Valentin Bouet

La Compagnie Rêvolante était en résidence en Mai, à la Motte des Fées de Matha pour sa prochaine création, *Emmiellez-moi*, une comédie écologique sur les abeilles.



A Matha, elle a également travaillé avec La Maison Familiale et Rurale autour de la thématique « Ouverture sur le Monde » les 16 élèves de première sont montées pour la première fois sur scène. Un spectacle riche en émotions.

En Juin, les 10 acteurs professionnels et les 6 amateurs du *Songe d'une Nuit d'été*, ont joué au lycée agricole de G. Desclaudes devant les secondes du lycée, et les troisièmes des collèges d'E. Quinet et d'A. D'Aubigné. Elèves et professeurs étaient ravis, on espère que cette création qui a vu le jour à Chermignac l'an passé continuera de ravir les yeux du plus grand nombre.

Rendez-vous l'année prochaine !

En Septembre la Cie continue les répétitions d'*Emmiellez-moi*, dans la grande région Nouvelle Aquitaine, en allant dans la Vallée d'Ossau du 04 au 09, puis elle regagnera Poitiers du 17 au 22, Ruffec du 25 au 29 pour finir à Longèves du 2 au 6 Octobre où la première aura lieu.



Le club **Howling Dogs 17** est un club de mushing (Sports canins attelés). Ce sport se pratique en vtt, patinette, kart, marche ou course à pied, tracté par 1 à 12 chiens et plus.



Rattaché à la Fédération Française des Sports de traîneau et à la Ligue Nouvelle-Aquitaine des Sports de traîneau.



En adhérant à notre club, vous pourrez participer avec vos chiens à des sorties sur les chemins de notre beau département ; à des randonnées et des courses organisées par des clubs de la Fédération.



Vous désirez nous rejoindre pour apprendre la pratique du mushing avec votre chien, partager des bons moments avec des passionnés...

Pour toute information, contactez-nous:

Michel Mège, président : 06 22 79 93 62

6, rue du Puits 17460 Chermignac

Mail : howlingdogs17@gmail.com Suivez notre actualité sur notre page Facebook :

<https://www.facebook.com/howlingdogs17>



LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE



DES SPORTS DE TRAÎNEAU

La saison de foot s'est achevée pour toutes nos jeunes pousses et nos plus anciens fin juin. La saison dernière a été rythmée par nos jeunes encadrés par Marie évoluant en U6-U7 et U8-U9. Et en U10-U11, les enfants étaient encadrés par Xavier. Tout au long de la saison, nos graines de champion ont fait de nombreux progrès et ont rendu très fier leurs éducateurs ainsi que tous les membres du club.

Chez les plus grands, nous avons évolué avec une équipe en 4^e division qui a fini 7^e de sa poule et une équipe de foot loisir à 8. La saison a été marquée par le mauvais temps qui a donc empêché nos joueurs de jouer de manière régulière mais nous avons pu finir sur une touche très positive donnant de bons espoirs pour la saison à venir avec une équipe soudée et motivée. De plus, nos plus anciens ont pu effectuer des petits matchs de foot en marchant dans la bonne humeur comme d'habitude et ils ont même réussi à faire apprécier cette nouvelle discipline aux plus jeunes qui sont désireux de venir jouer lors des plateaux découvertes.

La saison dernière a aussi été marquée par notre loto et notre brocante annuelle qui ont été un vrai succès. Et nous avons eu aussi la visite du Père Noël qui a été accueilli chaleureusement par tous les enfants mais aussi les adultes du club. Pendant les vacances d'avril, Marie a organisé un petit stage détente de deux jours pour les enfants, accompagnée par Xavier, avec au programme randonnée jusqu'à Varzay et plage à La Palmyre.



annuelle qui ont été un vrai succès. Et nous avons eu aussi la visite du Père Noël qui a été accueilli chaleureusement par tous les enfants mais aussi les adultes du club. Pendant les vacances d'avril, Marie a organisé un petit stage détente de deux jours pour les enfants, accompagnée par Xavier, avec au programme



L'heure de la rentrée arrive à grand pas pour l'entente de football Chermignac-Rétaud. Si cela vous tente n'hésitez pas à venir nous rejoindre, nous recrutons des joueuses et des joueurs à partir de 5 ans jusqu'à pas d'âge ! Cela n'engage à rien alors laissez-vous tenter juste pour un essai...



Pour plus de renseignements n'hésitez pas à contacter Christelle FERCHAUD au 06.17.70.41.38.

A très bientôt...

La Présidente
Christelle FERCHAUD



Jeux Inter-villages : Une majorité des participants sont issus du Club de Football



Les petits ont fait le maxi...

Les ados aussi se sont pris au jeu...

Et les grands ont « mouillé » la chemise



Notre mascotte, joyeuse

Belle expérience à refaire...

Merci à notre restauratrice Svitlana, qui a fait participer sa fille Genziana et à Annie Vincent qui était accompagnée de sa petite fille Jade et qui ont toutes les deux participé dans la joie et la bonne humeur.



FÊTE DES ASSOCIATIONS



Samedi 2 septembre de 14h00 à 19h00
Salle des fêtes de Chermignac



Déambulation arts des rues/Cie Révolante



Initiations et démonstrations / Football club
Démonstrations arts martiaux / Le Samourai
Atelier travaux manuels / Les Petites Mains
Ateliers arts manuels et musique / ECA
Démonstration cani-cross / HD17



A 18H00 CONCERT JAZZ-ROCK
AVEC ZIK ROOM

Buvette et jeux en bois proposés par Carminus

Ne pas jeter sur la voie publique



Renseignement : Mairie de Chermignac : <http://chermignac.fr>

MOTS MELES
AUTOUR DE CHERMIGNAC

W	B	M	C	P	L	F	S	I	K	O	W	C	T
Y	W	E	J	U	S	D	C	Y	N	N	F	H	H
B	O	F	R	C	H	A	N	I	E	R	S	E	E
R	N	J	O	N	B	K	I	M	N	K	O	R	N
V	P	S	I	N	E	J	X	X	Q	N	E	M	A
A	R	X	U	V	T	U	G	M	N	X	R	I	C
R	E	E	G	X	P	C	I	V	D	R	Q	G	H
Z	G	W	T	S	J	E	O	L	V	D	Q	N	L
A	U	M	E	A	M	R	S	U	G	G	B	A	R
Y	I	V	S	I	U	D	A	S	V	G	P	C	I
E	L	N	S	N	M	D	J	Z	I	E	X	P	O
B	L	T	O	T	B	P	T	K	F	N	R	V	U
P	A	K	N	E	H	R	I	D	N	R	E	T	X
V	C	F	O	S	R	Q	H	G	X	U	A	S	E

- BERNEUIL
- CHANIERS
- CHERMIGNAC
- Fontcouverte
- PESSINES
- PREGUILLAC
- RETAUX
- RIOUX
- SAINTES
- TESSON
- THENAC
- VARZAY

JEU DU MOT PERDU

Rayez toutes les lettres qui sont doubles, triples ou plus, uniquement dans les diagonales de droite à gauche et de gauche à droite. Ensuite, formez le mot perdu avec les lettres qui restent dans la grille.

La réponse est l'arbre d'un fruit.

I	Q	F	C	R
B	M	T	Z	G
F	P	R	Q	F
C	E	B	M	T
Z	Q	H	P	R
B	M	V	L	Y
H	T	L	N	F
P	E	Y	M	C
E	P	H	T	Z

HORAIRES

Mercredi de 15h à 18h

Jeudi et Vendredi de 15h à 17h30

Vacances scolaires - Hiver, Printemps et Automne :

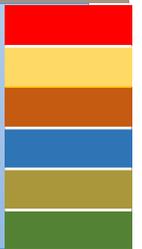
vendredi 14h - 16h

Vacances scolaires - ETE : Jeudi 10h - 12hVacances de Noël et Pont de l'ascension : fermé

Proposition de nouveaux horaires pour le mercredi 14h30 - 17h30 sera mis en fonction à l'automne

Rue du 19 mars - bibliothèque@chermignac.fr - Facebook : bibliothèque Chermignac - Tel 05.46.92.56.31

Bibliothèque



Nouveautés printemps 2023

Policiers :

Un œil dans la nuit de Bernard Minier

Rouge Karma de Jean-Christophe Grangé

La constance du prédateur de Maxime Chattam

Un cimetière dans le cœur de Ian Rankin

Le culte de Camilla Läckberg

La faille de Franck Thilliez....

Trois vies par semaine de Michel Bussi

Romans :

Des lendemains qui chantent de Alexia Stresi

La mariée portait des bottes jaunes de Katherine Pancol

Il existera toujours un chemin de Bruno Combes

Une belle vie de Virginie Grimaldi

La promesse d'une île de Sophie TalMen

L'envol de Laurent Gounelle....

Des BD de Mortelle Adèle

ainsi que

Toute une sélection de DON

Merci aux généreux donateurs

Médiathèque Départementale de Saintes

Adhérent de la bibliothèque de Chermignac, vous pouvez adhérer gratuitement

à la DIGlthèque de La MD17

Offre culturelle en ligne, revues, presse quotidienne, musique, dessins animés, jeux, tutoriels, cours, livres audios...

RDV sur md17.charente-maritime.fr pour créer votre compte et profitez de DIGlthèque

PROCHAIN PASSAGE DU BIBLIOBUS

Jeudi 19 octobre - pour un échange de 400 livres



Venez rejoindre notre équipe de bénévoles.

Ça consiste en quoi ?

- Tenir une permanence le mercredi ou vendredi après-midi de 14h30 quand on est disponible hors petites vacances scolaires.
- Choisir des livres lors du passage du bibliobus une fois par an...
- Pas de connaissances particulières, juste un peu de temps libre et aimer le contact.

N'hésitez pas à venir me voir pour plus de renseignements.

Muriel, bibliothécaire

Ils sont arrivés...

DEROSIER Marley, Alice le 1^{er} mars 2023

BOVAY Charlie, Agathe, Rose le 05 avril 2023

JOUBERT Judith le 17 mai 2023

ZIANE PHILIPPON Lillie le 19 mai 2023

BAUTIER Chloé, Catherine, Isabelle le 27 juin 2023

LARDEMER Mathias le 04 juillet 2023

Toutes nos félicitations aux parents !

**Ils se sont unis...**

DODIN Marina, Deborah, Alisson & **VRIET** Mathieu, Didier le 27 mai 2023

BONTEMS Angélique, Meggan, Mélanie & **MARTINEAU** David, Gérard, Eric le 08 juillet 2023

Toutes nos félicitations aux familles !

**Ils nous ont quitté...**

GAUSSEM Henri, Xavier, Christian le 31 janvier 2023

ROBION Roger, Maurice le 05 février 2023

BABERT David le 11 février 2023

LAMBERT Jean, Emile, Lucien le 22 février 2023

GAZON épouse **BARREAU** Nelly, Janine, Marie-Thérèse le 13 mars 2023

OLLIER veuve **JACQUIN** Marie le 23 mars 2023

BÈGUE Micheline Germaine, Juliette le 23 mai 2023

MAURY épouse **NOLVEAU** Claudine, Madelaine, Marguerite le 17 juin 2023

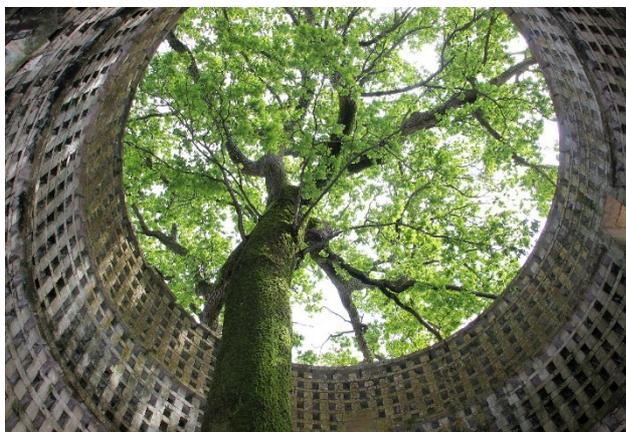
BUOL veuve **KULIC** Jacqueline, Ginette le 1^{er} juillet 2023

BOQUET Daniel, Vivian, Léon le 03 juillet 2023

Nos plus sincères condoléances aux familles



Concours Photos Loisirs et Sports .Thème : CONTRASTES



Les deux photos lauréates du prix du public et du prix du jury

Carminius : Rand-Gourmande du samedi 13 Mai



Brucante du Football Club le dimanche 28 mai

